

ÉTUDES DE SANTÉ EN FRANCE

Licence AS PASS

Procédure « Dispense d'études »



RENDEZ-VOUS
EN FRANCE
Skills & Friends for life



CANDIDATER À DES ÉTUDES DE SANTÉ :
DÉBUTER OU POURSUIVRE SON CURSUS EN FRANCE ?

PANORAMA

Enseignement supérieur

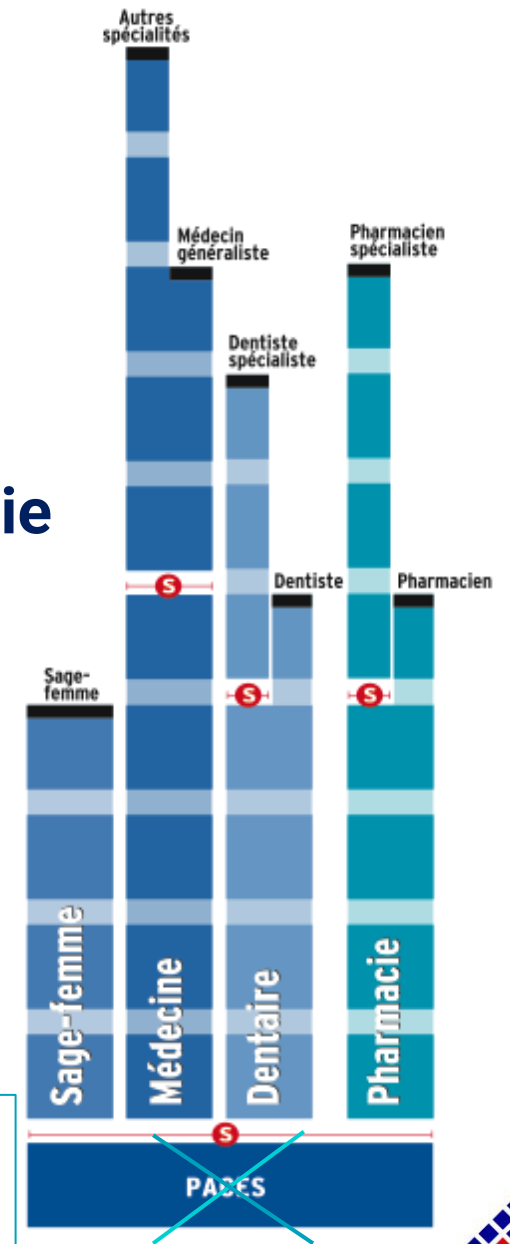
Études de santé

Les études de santé

"les études MMOP" Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie

- Suppression du numerus clausus
- Remplacement par le numerus apertus : les facultés de médecine fixeront le nombre d'admissions en 2e année en fonction des besoins territoriaux
- Arrêt du redoublement
- Examen qui se veut toujours très sélectif mais à plusieurs échelles

PACES : supprimée
depuis la rentrée
2020-2021



CAS N°1

Je suis bachelier, ou futur bachelier et je souhaite entamer des études de santé en France.

02 formations sont possibles :

- **Licence AS (Accès Santé) « L.AS »**
 - **PASS (Parcours Accès Spécifique Santé)**
- ✓ Comment différencier ces 02 formations ?
 - ✓ Quel choix retenir selon mes aptitudes ?
 - ✓ Quelle est la date limite pour candidater ?



DÉBUTER SON CURSUS

Parcours PASS

Licence AS

Pour candidater aux études de santé en France, les candidats tout juste diplômés ou futurs diplômés du bac ou équivalent auront deux possibilités :



PASS



Un parcours spécifique « accès santé » avec une option dans une autre discipline (ex : option droit, option biologie etc.)



L.AS



Une licence avec une option « accès santé » (L. AS), qui correspond aux points forts de l'étudiant avec une option principale (ex : lettres, droits etc.) et une option santé pour la filière qui l'intéresse.

DÉBUTER SON CURSUS



A l'issue de la 1^{ère} année, trois possibilités :



L'étudiant valide sa 1^{ère} année de licence et est admis en études de santé (MMOP)



Il poursuit ensuite en 1^{er} cycle des études de santé (médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie)



L'étudiant valide sa 1^{ère} année de licence mais ne réussit pas les épreuves d'admission



Il peut poursuivre en 2^{ème} année de licence. Dans ce cas, il peut retenter de passer ultérieurement une 2^{nde} et dernière fois les épreuves d'admission aux études de santé.



L'étudiant ne valide pas sa première année



Il doit se réorienter, **pas de redoublement possible**

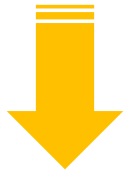
DÉBUTER SON CURSUS



A l'issue de la 1^{ère} année, trois possibilités :



L'étudiant valide sa 1^{ère} année et réussit les épreuves d'admission aux études de santé



Il est admis en 2^{ème} année dans la filière santé dans laquelle il s'est initialement inscrit.



L'étudiant valide sa 1^{ère} année mais ne réussit pas les épreuves d'admission aux études de santé



Il peut poursuivre dans l'option principale qu'il a initialement choisie. Il pourra présenter ultérieurement une seconde et dernière fois sa candidature aux études de santé.



L'étudiant ne valide pas sa 1^{ère} année



Il peut **redoubler cette première année** ou se réorienter.

DÉBUTER SON CURSUS PASS ou L.AS Comment choisir ?

Le lycéen doit prendre en compte ses points forts, ses centres d'intérêt et les filières qui l'intéressent en dehors de la santé.

La candidature aux études de santé sera jugée, pour une part importante, sur les notes obtenues en première année à l'université. Il est donc recommandé de formuler des vœux pour des parcours qui correspondent aux points forts au lycée et au projet d'études.

Les lycéens dont les points forts sont dans des domaines éloignés de la biologie peuvent choisir une licence avec « option santé » dans un domaine qui les intéresse.

DÉBUTER SON CURSUS

Épreuves de sélection

Admission en santé

Les études de santé restent sélectives, les candidatures sont évaluées sur :



Les notes obtenues au cours du parcours de formation qui sont pertinentes pour apprécier les compétences nécessaires pour réussir des études de santé.



Des épreuves complémentaires, orales ou écrites, qui permettent d'apprécier d'autres compétences également utiles.

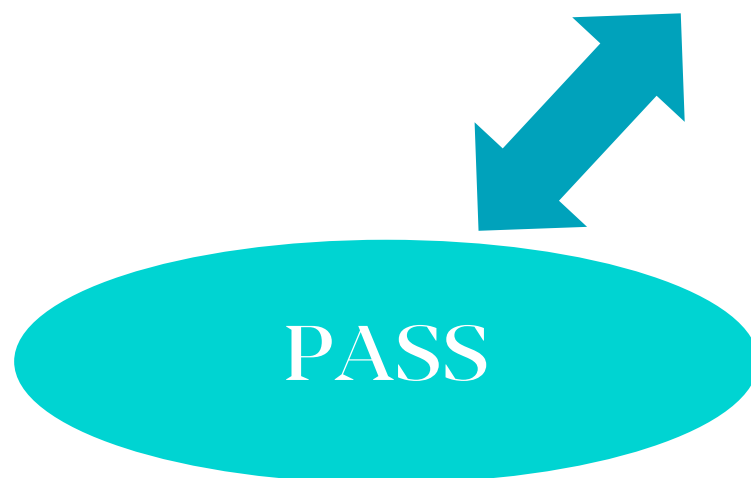


Les étudiants qui auront obtenu dans leurs parcours de formation des notes supérieures à un seuil fixé par l'université pourront être admis directement sans passer les épreuves complémentaires. Les modalités de ces épreuves seront précisées par chaque université.

DÉBUTER SON CURSUS
Procédure de candidature
1^{ère} année PASS et L.AS

Candidature via la plateforme Etudes en France **avant le 10 décembre 2025**

02 possibilités



CAS N°2

Je suis déjà diplômé ou j'ai entamé mon cursus en études de santé en Tunisie ?

Je bénéficie de la procédure « Dispense d'études » pour intégrer une formation MMOP.

- ✓ Quelles sont les 04 grandes étapes de la procédure ?
- ✓ Quels justificatifs dois-je fournir ?
- ✓ Quelle est la date limite pour candidater ?
- ✓ Quelles sont les 03 possibilités proposées par le jury d'admission ?



ATTENTION

Je ne peux choisir qu'un seul établissement !

POUR SUIVRE SON CURSUS

Procédure « Dispense d'études »

Formations MMOP

1 Préparation du dossier de candidature électronique

Ce dossier électronique devra mentionner les pièces suivantes :

- La description du parcours de formation (relevé de notes, enseignements suivis, et tous documents permettant au jury d'apprécier les compétences et connaissances acquises durant le parcours de formation suivi),
- La copie certifiée conforme et avec traduction officielle le cas échéant du ou des titres ou diplômes de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique,
- Une attestation sur l'honneur indiquant le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française et le nombre d'inscriptions en PACES, 1ère année du 1^e cycle des études de santé (médecine ou pharmacie),
- Une attestation sur l'honneur indiquant qu'aucun dossier de candidature n'a été déposé pour la même formation dans une autre université durant l'année en cours.

Cette liste est non exhaustive !

Il convient de contacter l'établissement concerné pour connaître la liste exacte des justificatifs à fournir pour votre candidature.

POUR SUIVRE SON CURSUS

Procédure « Dispense d'études »

Formations MMOP

2 Dépôt du dossier de candidature au plus tard le ~~01 février 2025~~ (en attente du calendrier 2026)

Le candidat devra soumettre son dossier électronique à l'Espace Campus France à l'adresse suivante :

campusfrance.tunisie@institutfrancais-tunisie.com

Après l'envoi de son dossier électronique, il devra se présenter au plus tard le ~~01 février 2025~~ à l'espace Campus France muni des justificatifs de son identité et de son parcours (originaux, en arabe et en français, des relevés de notes et diplômes).

Les candidats devront s'acquitter des frais d'authentification d'un montant de 150 TND pour l'instruction de leur dossier.

3 Envoi de votre candidature à l'établissement par Campus France au plus tard le ~~15 mars 2025~~ (en attente du calendrier 2026)

Si votre dossier est bien complet, l'espace Campus France transmettra votre dossier à l'établissement de votre choix, au plus tard le ~~15 mars 2025~~.

Les établissements se réservent le droit de vous solliciter directement pour un complément de dossier tels que le niveau de français ou l'existence de travaux de recherche afin de compléter votre candidature.

POUR SUIVRE SON CURSUS

Procédure « Dispense d'études »

Formations MMOP

4

Etude de votre dossier - délibération du jury

Suite à l'examen de votre candidature, l'établissement vous communiquera par email la décision prise par le jury :



Vous êtes dispensé des épreuves orales et vous accédez directement aux formations MMOP. Une dispense d'études vous permet de passer directement de la seconde année de 1er cycle jusqu'à l'avant-dernière année du 2e cycle du cursus concerné (5e année pour médecine, 4e année pour maïeutique, odontologie et pharmacie).



Vous êtes convoqué pour des épreuves orales qui se dérouleront à distance auquel cas vous devrez faire une demande de visa Concours pour vous rendre en France sur le lieu de l'examen.



Votre candidature est rejetée, mais vous avez droit à une 2^{ème} chance ! Vous pourrez candidater une dernière fois l'année suivante durant la prochaine campagne.